

## COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le vingt et un septembre à dix-neuf heure trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château

#### ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL	X	Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUT	X	Anne-Marie MERY	
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise MARANDET	X	Virginie LAVALETTE		Bernadette ACCOLAS	X

#### ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Mme Françoise SCHEEPERS - M. Jean-Luc REBY

#### **Point n°1 : Approbation du compte rendu de la réunion du 3 août 2012**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **Point n°2 : C.C.A.B.**

**Monsieur le maire** fait le point sur ces travaux :

L'avancement des travaux est conforme au planning. Le pavage interviendra début octobre.

Les travaux d'assainissement sont réalisés par les employés municipaux.

#### **Point n°3 : Assainissement**

**Claude MICHEL** fait le point :

##### 1) Assainissement collectif :

Un affaissement des canalisations est intervenus à certains endroits obligeant à rouvrir certaines tranchée provoquant ainsi un retard dans l'avancement des travaux.

Un enrobé doit être posé dans une quinzaine de jours dans le secteur du square Chambon.

##### 2) Assainissement individuel :

Les diagnostics individuels ont commencés. Certaines évacuations non conformes font partie de celles qui sont urgentes à solutionner. Par ailleurs le conseil municipal est interpellé concernant le montant des contrôles qui doivent être faits dans le cas des installations neuves :

- 155 € dans le cadre de la visite de préconisation des travaux
- 130 € pour le contrôle des travaux mis en œuvre
- 130 € pour la contre visite dans le cas où les travaux ne sont pas conformes.

***Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne plus prendre en charge le coût de ces différentes visites et de le laisser à la charge du propriétaire***

#### **Point n°4 : Travaux des remparts**

**Gérard REVIDON** informe le conseil municipal que la grue a été déplacée. Les travaux sur la tour n°3 ont débuté. S'il n'y a pas de problème sur les travaux de la tour n°4, les travaux devraient être terminés pour la fin d'été 2013 ; indépendamment des intempéries qui pourraient retarder les travaux.

#### **Point n°5 : Formation des personnels**

Le 31 août dernier, les personnels ont bénéficié d'une formation relative aux conditions de mise en œuvre des normes liées à la restauration collective. Une évaluation des conditions de mise en œuvre à la cantine scolaire a été réalisée.

Par ailleurs, **Françoise MARANDET** informe le conseil que le décapage total du parquet de la salle des fêtes a été réalisé pendant l'été.

#### **Point n°6 : Réunion des associations**

**Thierry AUDOUIN** souligne qu'une réunion est organisée le 27 septembre prochain avec les associations afin de faire le point sur les manifestations de 2013.

Les demandes de subvention ainsi que les articles pour le bulletin municipal sont attendus pour le 19 octobre.

#### **Point n°7 : Questions diverses**

1) **Corinne TREBOSC** informe le conseil municipal que la rentrée s'est bien déroulée. 33 enfants sont accueillis en maternelle et 58 au primaire.

Les cours de piscine sont renouvelés tout comme les activités avec l'USEP.

2) **Corinne TREBOSC** requiert l'avis du conseil municipal afin de permettre le paiement de la garderie par des CESU (Chèque Emploi Service Individuel).

***Le conseil municipal autorise la trésorerie de Cérilly à encaisser les CESU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.***

3) La Semaine du goût est renouvelée à la cantine scolaire au cours de la semaine du 15 au 19 octobre 2012, le thème est : Les cinq anneaux olympiques.

4) Une enquête a été réalisée auprès des familles pour connaître leur intérêt en ce qui concerne l'accueil des enfants en périscolaire, notamment pendant les vacances scolaires. Au vu des résultats plutôt positifs, le Centre Social de Meaulne va être contacté pour savoir ce qui peut être proposé pour l'accueil des enfants.

**L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.**

**Le prochain conseil municipal est fixé  
Le vendredi 23 novembre 2012 à 18h00**